



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DU RHONE

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Environnement et Installations Classées

Affaire suivie par Mme MALIVOIR

Téléphone : 04 72 61 66 41

Fax : 04 72 61 64 26

### RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

-----

Le Préfet de la Zone de Défense Sud-Est  
Préfet de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.541-7 et L.541-8 ;

VU le décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;

VU le récépissé n° 141 délivré le 23 juillet 1999 ;

**RENOUVELLE** aux Etablissements DAFFOS et BAUDASSÉ  
dont le siège social est situé 61 rue Decomberousse - 69100 VILLEURBANNE -

RECEPISSE de sa déclaration en date du 10 juin 2004 relative à son activité de transport par route de déchets dangereux ;

RECEPISSE n° 141 délivré à LYON le 10 juin 2004.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article 5 du décret n° 98.679 du 30 juillet 1998 relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Le Préfet,  
Le Directeur de l'Administration Générale,

Jacqueline LARGE